

PROJET DE LOI N° 114

Am a
Art. 3(16)

Loi modernisant la gouvernance des musées nationaux

Amendement

Article 3

Remplacer à l'article 10 de la loi sur les musées nationaux la première phrase par :

" La composition des conseils d'administration soit ^{constitué}, pour l'ensemble des trois musées, à parts égales de femmes et d'hommes "

Rejeté
RUT

PROJET DE LOI N° 114

Loi modernisant la gouvernance des musées nationaux

Amb

Art. 3(17)

Amendement

Article 3

Remplacer à l'article 17 de la Loi sur les musées nationaux, au début du premier alinéa, les termes "le directeur général ^{peuvent} par" "le président du conseil d'administration et le directeur général ne peuvent"

Retiré
RT

PROJET DE LOI N° 114

Loi modernisant la gouvernance des musées nationaux

Am C
Art. 7 (38.1)

Amendement

Article 7

Ajouter au début du premier alinéa de l'article 38.1 de la Loi sur les musées nationaux les termes
«Après consultation du président du conseil d'administration,»

Texte modifié du projet de loi

38.1 Après consultation du président du conseil d'administration, le ministre peut donner des directives sur l'orientation et les objectifs généraux qu'un musée doit poursuivre.

Réjété
Z.T.

Amendement

Article 7

Remplacer à l'article 38.1 de la Loi sur les musées nationaux, alinéa 2, les termes "de leur approbation" par "de leur dépôt devant l'Assemblée nationale".

Retiré
GNT

Projet de loi n° 114

Am e
Art. 7(38.1)

Amendement

Article 7

Ajouter à l'article 38.1 de la Loi sur les musées nationaux, 2^e alinéa, après les termes "le jour de leur approbation", la phrase "Elle est aussi rendue publique sur les sites internet du musée et du ministère, le jour de leur entrée en vigueur."

Rejeté

PCT

PROJET DE LOI N° 114

Am F
Art. 7(38.2)

Loi modernisant la gouvernance des musées nationaux

Amendement

Article 7

Remplacer à l'article 38.2 de la Loi sur les musées nationaux, premier alinéa, les termes "10 ans" par "5 ans".

Rejeté

QNT.

PROJET DE LOI N° 114

Amg
Art. 3(8)

Loi modernisant la gouvernance des musées nationaux

Amendement

Article 3

Ajouter au début de l'article 8 de la Loi sur les musées nationaux les mots «Le président du conseil d'administration et»

Texte modifié du projet de loi

8. Le président du conseil d'administration et au moins la majorité des membres doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants aux termes de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02). Les dispositions des articles 5 à 8 de cette loi s'appliquent, avec les adaptations nécessaires.

Rejeté
Rut.

PROJET DE LOI N° 114

Loi modernisant la gouvernance des musées nationaux

Sam a
Am 4
Art. 3(2b)

Sous - Amendement

Article 3

c/ l'amendement

Remplacer ~~du~~ 3^e alinéa de l'article 22.2 de la Loi sur les musées nationaux les termes «le ~~15~~^{auplus tard} jour ~~suivant celui de~~» par «24 heures après»

Texte modifié du projet de loi

Un musée doit, au plus tard 24 heures après l'adoption de la politique ou de toute modification apportée à celle-ci, en transmettre une copie au ministre et la rendre accessible sur son site internet.

Rejeté
Rut

PROJET DE LOI N° 114

Loi modernisant la gouvernance des musées nationaux

An h
Art. 3 (22.2)

Amendement

Article 3

Remplacer le 2^e alinéa de l'article 22.2 de la Loi sur les musées nationaux par le suivant :

Texte modifié du projet de loi

La politique générale est établie ~~_____~~ en respectant les directives prévues à l'article ~~181~~ 38.1

Rijeté
RIT